

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, a annoncé aujourd'hui que les Gouvernements du Canada et des Etats-Unis avaient fait connaître leur réponse aux recommandations du rapport de mai 1976 de la Commission mixte internationale, intitulé "Régularisation accrue des Grands lacs". Ce rapport concluait que, puisque les Grands lacs sont déjà naturellement régularisés dans une large mesure, seule une faible réduction de la gamme des niveaux des eaux est indiquée.

En réponse aux recommandations 1 et 2 du rapport, les Gouvernements ont prié la Commission d'entreprendre deux études sur les niveaux des eaux des Grands lacs. Ces demandes sont présentées sous forme de Renvois, en application de l'article IX du Traité sur les eaux limitrophes de 1909. Dans sa première étude, la Commission examinera les possibilités de régulariser le lac Erié de façon limitée conformément au principe de régularisation systématique des Grands lacs. Sa deuxième étude traitera des effets sur les niveaux et les débits du bassin des Grands lacs des dérivations actuelles ou éventuelles à l'intérieur, à partir ou en direction du bassin, de même que de l'importance actuelle de la consommation d'eau dans les Grands lacs et de celle qu'elle prendra vraisemblablement dans l'avenir.

Le second Renvoi demande plus précisément à la Commission d'examiner les effets sur les niveaux et les débits du bassin du programme proposé d'études et de démonstration, autorisé par une loi adoptée en octobre 1976 par les Etats-Unis, en vue d'augmenter le volume d'eau dérivé à Chicago.